

# Aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon

---



---

## JUSTIFICATION DU PROJET

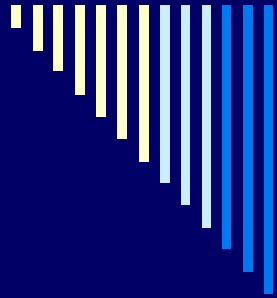
- Après 20 ans d'intervention dans le MFD, les résultats obtenus, bien que globalement positifs, sont loin d'avoir éliminé les risques et les causes profondes de la dégradation généralisée des ressources naturelles du MFD.
  - Le déboisement se poursuit, les processus d'érosion des sols s'intensifient, le débit des cours d'eau baisse et le nombre d'espèces animales et végétales menacées augmente.
  - les ressources mobilisées sont encore trop limitées aussi bien en durée qu'en quantité, et que les méthodes de mise en œuvre restent partielles et ignorent les causes profondes de la dégradation et la nécessité de rechercher des solutions communes.
-



---

## JUSTIFICATION

- ❑ De plus, les approches sectorielles des projets standards ne s'intéressent qu'aux facteurs techniques et économiques sans remédier aux causes institutionnelles et politiques, laissant ainsi se poursuivre les processus de dégradation.
  - ❑ Enfin, il est indispensable de surmonter les obstacles politiques, institutionnels et socio-économiques qui limitent la portée des activités exécutées dans le cadre de divers projets et programmes d'appui à la gestion durable des ressources naturelles du MFD
-



## JUSTIFICATION

- L'alternative du FEM a pour objectif de réduire la pression exercée sur les terres, les écosystèmes et les ressources en eau du MFD en instaurant un environnement propice à la gestion coordonnée du massif, en établissant et en appliquant des pratiques durables d'utilisation des terres, en créant de nouvelles activités génératrices de revenus et en améliorant les méthodes d'aménagement des forêts adjacentes aux zones agricoles tout en recherchant des solutions durables à la mise en valeur des zones transfrontières protégées existantes destinées à préserver la biodiversité.
- L'alternative du FEM vise à s'attaquer aux causes profondes des processus de dégradation des terres et à restaurer les sols et la végétation du MFD de manière durable et coordonnée, avec la participation des populations locales.



---

## JUSTIFICATION

- L'alternative du FEM contribuera au processus national, régional et international de gestion et d'utilisation durables des ressources naturelles. Elle a été définie et élaborée au cours de consultations auxquelles ont participé les principaux intervenants locaux, nationaux et régionaux.
  - L'alternative se fonde sur les résultats positifs et les faiblesses des projets antérieurs ainsi que sur les retombées des activités, passées et présentes, engagées dans le MFD et dans les zones transfrontières des huit pays participants
-



---

## OBJECTIF DU PROJET

- L'objectif de développement du projet, d'une durée de 10 ans, est d'assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles du MFD sur le moyen à long terme (2025) en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales directement ou indirectement tributaires du massif.
  - L'objectif environnemental est d'atténuer les causes et les incidences négatives de la dégradation des terres sur l'intégrité structurelle et fonctionnelle de l'écosystème du Fouta Djallon en établissant un cadre juridique et institutionnel régional et en renforçant les capacités institutionnelles susceptibles de favoriser la collaboration régionale dans les domaines liés à l'aménagement du massif, à l'évaluation de l'état des ressources naturelles et à l'élaboration de modèles durables et transposables de gestion communautaire des terres
-



---

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Volet 1: Renforcement de la collaboration régionale

#### □ Sous-volet 1.1. Statut international et convention-cadre

Ce sous-volet contribuera à établir un cadre juridique et institutionnel complet et consensuel en vue de favoriser et de consolider la coopération entre les pays participants en matière de GRN partagées et transfrontalières du MFD. Parmi les résultats attendus on citer :

- adoption de la convention-cadre sur la coopération régionale lors de la réunion ministérielle des huit pays de la zone élargie du MFD durant la quatrième année du projet;
  - large diffusion d'informations et organisation de campagnes de sensibilisation sur l'importance du MFD, la reconnaissance du caractère international du massif et la convention-cadre de coopération régionale auprès des responsables politiques, des autorités et des intervenants locaux, des partenaires de développement et autres parties concernées.
-



---

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

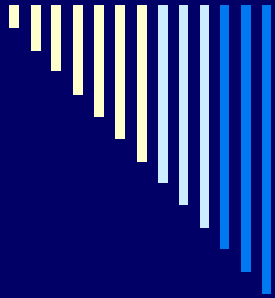
### Volet 1: Renforcement de la collaboration régionale

#### Sous-volet 1.2. Lois, réglementations et institutions nationales

- Les huit pays participants ont chacun élaboré des lois et des réglementations relatives à l'utilisation des ressources naturelles qui doivent être adaptées, harmonisées, diffusées et exécutées en application de la reconnaissance du caractère international du MFD et de la convention-cadre de coopération régionale

#### Sous-volet 1.3. Observatoire régional du Fouta Djallon

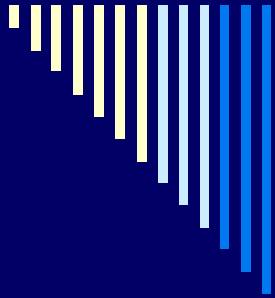
- La création d'un "observatoire" a pour objectif l'évaluation et le suivi des changements intervenant dans l'état des ressources naturelles du MFD. L'observatoire sera établi dans le cadre du BCI/UA. Il sera techniquement responsable de superviser l'inventaire et le suivi technique de l'état des ressources naturelles dans les sites pilotes et les zones transfrontières sélectionnés. Il réalisera une évaluation détaillée de l'état des ressources (occupation des terres, sols, eaux, espèces végétales et animales, biodiversité, etc.), surveillera la dégradation des écosystèmes et élaborera des cartes thématiques (unités de paysage, types de végétation et de forêts, sols et zones fragiles, zones protégées, etc.). À cette fin, le sous-volet contribuera aux réalisations suivantes:
-



## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Volet 2: Amélioration de la gestion des ressources naturelles et des conditions de vie dans le massif du Fouta Djallon

- **Sous-volet 2.1. Gestion intégrée des ressources naturelles dans les sites pilotes et les bassins versants**
- a pour objectif d'appuyer les activités mises en œuvre dans l'ensemble des 29 sites pilotes (bassins représentatifs pilotes, BRP) et dans six bassins hydrographiques situés dans les régions à l'amont des principaux fleuves transfrontières.
- Ces activités seront exécutées conformément à la conception et à l'adoption des plans de gestion communautaire des ressources naturelles.
- Au moins un des 29 sites pilotes sera situé dans chacune des six régions amont. Sur les 29 sites pilotes, 14 ont déjà été établis en Guinée au titre de projets antérieurs et 15 sites sont nouveaux (quatre en Guinée, cinq au Mali, deux au Sénégal, deux en Guinée-Bissau et deux en Sierra Leone). Les sites pilotes couvriront en moyenne 5 000 hectares, soit une superficie totale d'environ 145 000 hectares. On estime en outre que les effets les plus directs du projet s'étendront sur un rayon de quelque 20 kilomètres autour de chaque site. Le projet devrait donc avoir une incidence indirecte totale sur une superficie de près de 3,6 millions d'hectares



## DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET

Volet 2: Amélioration de la gestion des ressources naturelles et des conditions de vie dans le massif du Fouta Djallon

### □ Sous-volet 2.2. Nouvelles sources de revenus

- Il s'agit ici de créer de nouvelles activités génératrices de revenus en vue d'améliorer les conditions de vie des populations résidant dans le massif du Fouta Djallon, ce qui est conforme aux dispositions des plans de gestion améliorée des ressources naturelles et des bassins versants
- Parmi les activités à réaliser, l'on peut citer:
- réalisation d'une enquête, dans chaque site pilote, sur les produits de haute valeur (forestiers, agricole, artisanal) et leur potentiel ainsi que sur les moyens de commercialisation existants;
- identification de produits-créneaux et établissement d'un ordre de priorité par un atelier chargé de passer en revue, dans chaque site pilote, une large gamme de produits et d'évaluer les moyens de les commercialiser;



---

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Volet 3: Renforcement des capacités des parties prenantes en matière de GRN

- **Sous-volet 3.1 Mobilisation et formation des diverses parties concernées en matière de gestion intégrée des ressources naturelles**
  - L'objectif de ce volet est de former et de consolider les institutions communautaires locales, les organisations à assise communautaire et les autres parties concernées par la gestion des ressources naturelles et le développement institutionnel. Cet volet est relié à l'établissement des mécanismes institutionnels Parmi les activités prévues l'on peut citer:
  - organisation, tous les deux ans et dans chaque site pilote, d'actions de formation et de renforcement des capacités des intervenants, notamment à l'échelle locale et à l'intention de leurs organisations, en matière de modèles et de méthodes de gestion intégrée et participative des ressources naturelles;
  - participation active de tous les acteurs locaux (ONG, associations d'agriculteurs et autres groupes locaux) à l'exécution des activités par le biais de campagnes d'informations périodiques sur l'état d'avancement du projet et sur les possibilités de collaboration
-



## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Volet 4: Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information

#### Sous-volet 4.1. Structures de gestion du projet

Ce sous-volet a pour but de veiller à ce que toutes les structures institutionnelles et administratives requises pour l'exécution du projet soient mises en place en temps voulu et de manière rationnelle. Les activités prévues sont les suivantes:

établissement et fonctionnement efficace des structures de gestion, y compris mise en place d'un Comité directeur du projet;

recrutement de l'équipe du projet: un coordonnateur régional, un conseiller technique principal, cinq employés de soutien (1 administrateur, 2 secrétaires, 2 chauffeurs);

fourniture et mise en fonction des locaux, du matériel et des services d'assistance, dont six bureaux nationaux (deux en Guinée et un au Mali, au Sénégal, en Guinée-Bissau et en Sierra Leone) et cinq bureaux locaux (voir l'organigramme à l'Annexe 6);

établissement et fonctionnement de mécanismes de

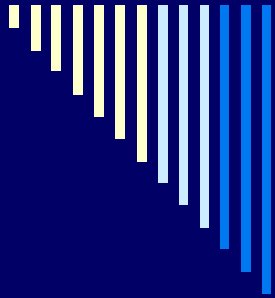


---

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Volet 4: Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information

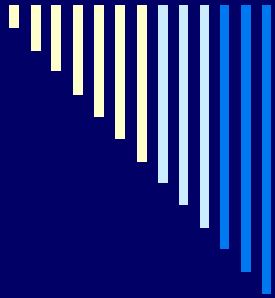
- **Sous-volet 4.2. Système de suivi et d'évaluation**
  - Ce sous-volet vise à mettre en place un système de suivi et d'évaluation transparent permettant de fournir des données précises et en temps voulu ainsi qu'un retour d'information sur la mise en œuvre et les réalisations du projet afin que les responsables puissent prendre des décisions avisées pour résoudre les problèmes éventuels. Le système de suivi et d'évaluation sera économique, conforme aux politiques et aux procédures du PNUE et de la FAO en vigueur, et évoluera en fonction des directives du FEM. Le système proposé sera étroitement lié à l'observatoire qui sera progressivement chargé d'assurer le suivi d'impact du projet. Les activités prévues sont les suivantes:
-



## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Volet 4: Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information

- Sous-volet 4.2. Système de suivi et d'évaluation
- recrutement d'un consultant spécialisé dans les activités de suivi et information pour la mise au point d'un système de suivi et d'évaluation;
- conception ou achat d'un logiciel de soutien au système informatique de suivi et d'évaluation;
- formation des responsables du projet et des agents de liaison nationaux afin de leur donner les compétences nécessaires pour recueillir des données précises, les formater et établir les rapports qui seront soumis à l'Unité de coordination régionale du projet;
- élaboration de projets trimestriels de mise en œuvre et de rapports semestriels d'avancement du projet;
- évaluation à mi parcours et évaluation finale du projet.



## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

### Volet 4: Gestion du projet, suivi et évaluation, diffusion de l'information

#### Sous-volet 4.3. Diffusion de l'information

- Ce sous-volet a pour objectif de diffuser des informations sur les difficultés liées aux institutions, à la coopération, à la technique et au contexte socio-économique pouvant entraver le bon déroulement du projet. Les réalisations spécifiques prévues sont les suivantes:
- diffusion périodique de rapports, de résultats et de données liés au projet aux divers organismes et institutions concernés;
- création, maintenance et mise à jour périodique d'un site web consacré au projet et relié à d'autres sites spécialisés, tels que le Forum de la montagne et le Partenariat de la montagne;
- publication en ligne d'un bulletin destiné à l'affichage de questions, d'informations, des réalisations-phares du projet, etc.;
- organisation d'une cyberconférence annuelle sur des thèmes intéressant la mise en œuvre du projet;
- publication d'un bulletin trimestriel et large diffusion, y compris au Forum de la montagne et au Partenariat de la montagne.



---

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

- Les volets 1, 2 et 3 sont imbriqués et visent à surmonter les obstacles d'ordre institutionnel, collaboratif, technique et socio-économique pouvant entraver la gestion durable des ressources naturelles dans le MFD. Le volet 1 considère que l'établissement de la coopération régionale par la mise en place de mécanismes de collaboration juridiques et institutionnels adéquats est un préalable à la gestion durable et intégrée des ressources naturelles partagées dans la zone d'extension du MFD. Le renforcement de la coopération institutionnelle conduira les pays à partager une perspective à long terme des actions coordonnées à engager pour prévenir la dégradation des terres et assurer la gestion durable des ressources naturelles de l'ensemble du MFD. Les volets 2 et 3 ont pour objectif de jeter les bases du programme régional d'aménagement du massif du Fouta Djallon en développant les capacités techniques et des modèles, et en consolidant les institutions, notamment dans le domaine des méthodes et des mécanismes de gestion et d'organisation.
-



---

## DESCRIPTION DETAILLEE DU PROJET

- Le volet 4 entend garantir l'établissement des structures de gestion du projet et les conditions politiques, institutionnelles, techniques et administratives nécessaires pour exécuter le projet à temps, avec efficacité et dans un souci de rentabilité. Pour assurer le bon déroulement des trois autres volets, l'équipe de gestion veillera à ce qu'un environnement favorable soit instauré afin que toutes les parties prenantes, en particulier les communautés, puissent participer et que le projet se déroule dans le cadre d'un partenariat structuré, de mécanismes de concertation, de méthodes participatives, d'activités de développement des capacités, de transfert des connaissances et des responsabilités aux diverses parties concernées, notamment les communautés locales.
-



## MISE EN OEUVRE

- **Exécution du projet.**
- Le projet proposé dans le MFD s'appliquera au massif (Guinée), aux plateaux qui s'y rattachent (Sierra Leone, Guinée-Bissau, Mali et Sénégal) et aux hauts bassins des principaux fleuves transfrontières (le Niger, le Sénégal et la Gambie qui arrosent la Gambie, la Mauritanie et le Niger). La superficie couverte est d'environ 325 000 km<sup>2</sup>. La Guinée, la Guinée-Bissau, le Mali, le Sénégal et la Sierra Leone sur lesquels s'étendent le massif et ses contreforts participeront à l'ensemble des activités de terrain. Trois autres pays prendront part aux activités régionales: ce seront la Gambie, la Mauritanie et le Niger qui sont tous tributaires des ressources naturelles du MFD, et surtout de l'eau, mais dont les frontières n'atteignent pas le massif. Des contacts et des interactions seront régulièrement entretenus avec quelques autres pays également concernés, mais dans une moindre mesure, par la gestion de ressources naturelles du MFD (Bénin, Côte d'Ivoire et Nigeria).



## MISE EN OEUVRE

- Le programme, d'une durée de dix ans, sera divisé en deux tranches de quatre et six ans respectivement. La tranche I portera sur: (i) les dispositions de mise en œuvre, (ii) l'établissement d'un cadre institutionnel et le développement des capacités en vue d'instaurer un environnement favorable au renforcement de la collaboration régionale; (iii) l'évaluation des expériences précédentes dans le MFD afin d'en développer les résultats positifs, (iv) l'élaboration de cadres juridiques et institutionnels, (v) la mise en œuvre d'activités de démonstration dans les sites pilotes et les hauts bassins fluviaux sélectionnés; (vi) la mise au point définitive des activités qui seront mises en œuvre au cours de la deuxième tranche. La tranche II sera plus particulièrement axée sur la consolidation et l'élargissement des modèles et des méthodes qui auront fait leur preuve et qui seront transposées dans les bassins fluviaux partagés et les zones transfrontières ainsi que dans les sites pilotes du MFD. Une évaluation de la tranche I sera réalisée et soumise au FEM accompagnée d'une demande de financement pour la tranche II. Une présentation plus détaillée de la mise en œuvre du projet, par résultat et par tranche, figure dans le tableau 2.



## MISE EN OEUVRE

### Gestion du projet

#### **Les organes suivants, décrits par fonction, appuieront le projet:**

**Comité directeur du projet (CDP)**: Le CDP sera globalement responsable de l'élaboration des politiques du projet. Il se composera de représentants des pays participants, des agents de liaison opérationnels nationaux du FEM, du BCI-UA, de la CEDEAO, du PNUE (agent d'exécution), de la FAO (organisme d'exécution) et d'un représentant du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (Commission de l'Union africaine). Le Mécanisme mondial (GM) et d'autres représentants de donateurs et de partenaires clés tels que l'ABN, l'OMVS, l'OMVG et le CILSS pourront être invités en qualité d'observateurs, en fonction des besoins. Les membres du CDP représenteront leur pays et/ou institutions partenaires dans les domaines techniques et administratifs

**Comité scientifique et technique (CST)**: Un Comité scientifique et technique sera établi et se composera de cinq experts confirmés indépendants (experts scientifiques et techniques, chercheurs, professeurs d'université, etc.) choisis en fonction de leurs compétences en gestion des terres et des ressources naturelles transfrontières, et de leur connaissance des écosystèmes montagneux et de la biodiversité de la région soudano-guinéenne

---



## MISE EN OEUVRE

- Agents d'exécution
  - Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE): En tant qu'agent d'exécution du FEM, le PNUE sera chargé de la supervision globale du projet. Il vérifiera la cohérence des politiques et des procédures du FEM et du PNUE, et fournira des directives sur la corrélation des activités financées par le FEM et le PNUE
  - Bureau de coordination international de l'Union africaine (BCI-AU): Le Bureau hébergera et cofinancera l'Unité de coordination régionale du projet (UCRP, voir ci-après). Il assurera la coordination du projet GIRN-MFD mis en œuvre dans le cadre du programme d'aménagement régional PA-MFD et d'autres projets annexes, en étroite collaboration avec les agents de liaison nationaux des pays participants
  - En raison de son mandat et de sa position unique qui lui permet de promouvoir la collaboration et la coordination des activités de gestion durable du MFD, le Bureau sera le principal facilitateur de la mise en œuvre des activités prévues au titre du premier volet du projet
-



## MISE EN OEUVRE

- Organismes d'exécution:
- **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**: En qualité d'organisme d'exécution, la FAO soutiendra les activités générales d'ordre technique et relevant de la coordination. La FAO sera notamment responsable de la gestion financière globale du projet, veillera à ce que les ressources humaines et les intrants matériels nécessaires soient fournis dans les délais pour assurer le bon déroulement du projet et la livraison des résultats. La FAO sera aussi chargée de communiquer les rapports d'avancement et les rapports financiers au PNUE. En étroite concertation avec le PNUE/FEM, le BCI-UA et les pays participants, la FAO recrutera un Conseiller technique principal (CTP), qui sera placé sous la responsabilité générale et la supervision directe de la FAO.
- **Unité de coordination régionale du projet (UCRP)**: L'exécution du projet sera placée sous la responsabilité technique, financière et administrative d'une Unité de coordination autonome qui sera hébergée dans les locaux du BCI-UA à Conakry. Cette unité assurera la coordination et l'exécution du projet ainsi que l'application du plan de travail aux niveaux régional et national. Elle travaillera en étroite collaboration avec les Unités techniques nationales du projet (UTNP) (voir ci-après) ainsi qu'avec d'autres intervenants et partenaires



## MISE EN OEUVRE

- **Unités techniques nationales du projet (UTNP).** Dans chaque pays, des Unités techniques nationales seront mises en place pour faciliter l'exécution des activités appuyées par le projet. Chacun des pays participants sera doté d'une UTNP, à l'exception de la Guinée, qui en comptera deux – une à Labé et l'autre à Mamou.<sup>[1]</sup> Ces unités travailleront en étroite collaboration et sur une base contractuelle, le cas échéant, avec des ONG, des services publics décentralisés, le secteur privé, des associations socioprofessionnelles, etc. Les UTNP rendront compte aux autorités tant techniques que financières de l'Unité de coordination régionale du projet (UCRP) à Conakry. Elles seront coordonnées dans chaque pays par l'agent de liaison national et bénéficieront du soutien technique et administratif du coordonnateur régional de projet et du conseiller technique principal.
- **Unités locales d'appui au projet (ULAP).** Sur le terrain, une ou plusieurs unités locales d'appui au projet seront établies, le cas échéant, afin de faciliter les activités de soutien ciblant des sites locaux et les populations bénéficiaires. Chaque pays sera doté d'un nombre suffisant d'unités en fonction des conditions et des activités locales<sup>2</sup>. Ces unités fourniront une assistance technique aux communautés et travailleront en étroite collaboration avec les partenaires, les services administratifs locaux et les agents de vulgarisation locaux.





---

## FINANCEMENT DU PROJET

- Le projet sera financé par de multiples sources, dont le FEM, les pays hôtes, les populations bénéficiaires et les partenaires de développement. La subvention du FEM devrait représenter 5 millions de dollars E.U. pour la Tranche I (quatre ans) et 6 millions de dollars E.U. pour la Tranche II (six ans), soit un montant total de 11 millions de dollars E.U. La contribution financière des pays participants devrait s'élever à 15 millions de dollars E.U., dont 4,8 millions de dollars E.U. en espèces et le reste en nature. L'apport des populations et des communautés locales (bénéficiaires) devrait être de 3 millions de dollars E.U. L'Union africaine s'est engagée à cofinancer le projet à hauteur d'environ 3,15 millions de dollars E.U. Le cofinancement des autres bailleurs de fonds, de la FAO et d'autres sources, sous forme de financement parallèle ou réorienté, est évalué à 11,85 millions de dollars E.U.
-



---

## SUIVI ET EVALUATION

- Le suivi et l'évaluation des activités du projet au cours de la première tranche auront un double but: suivre la mise en œuvre des activités et leur avancement par rapport aux objectifs de développement et de protection de l'environnement, d'une part; tirer des enseignements et des connaissances utiles à l'élaboration de la seconde tranche du projet, d'autre part. Le suivi et l'évaluation porteront sur trois niveaux: *l'exécution, les réalisations et l'évaluation d'impact du projet*
  - Des indicateurs d'impact seront utilisés pour le projet, les bassins représentatifs pilotes et les communautés. Une évaluation sera effectuée et l'observatoire, en étroite collaboration avec les institutions des pays participants, assumera progressivement la responsabilité du suivi de l'évolution de l'état des ressources naturelles du MFD
  - Le suivi et l'évaluation visent à aider tous les participants à évaluer les résultats et les incidences du projet afin de les optimiser. Le suivi consistera à examiner et à contrôler, en permanence ou périodiquement, la gestion et l'application du plan de travail. Ce processus permettra de vérifier que toutes les activités se déroulent comme prévu
-

